

ILLANGE

Knauf : les quatre préoccupations de l'autorité environnementale

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a publié son avis sur le projet du groupe Knauf, lequel souhaite implanter une usine de production de laine de roche à Illange. Et c'est un « peut mieux faire »...

- VU 720 FOIS
- LE 11/08/2018 A 14:02
- MIS A JOUR LE 11/08/2018 A 14:50



Photo HD L'autorisation d'exploiter n'a pas encore été donnée mais les travaux de terrassement sont déjà bien avancés, sur le site de la mégazone d'Illange. Photo Pierre HECKLER

1. L'air

La mission régionale d'autorité environnementale s'est d'abord intéressée aux conséquences de l'implantation de Knauf à Illange sur la qualité de l'air. Et elle reproche à Knauf un problème de méthode. Pour évaluer les conséquences de ses émissions sur la qualité de l'air, le groupe allemand s'est appuyé sur les données communiquées par l'association Atmo Grand Est. Or, la mission considère que ces données sont « peu représentatives du site ». Elle demande donc à Knauf de refaire des études complémentaires et de reconsidérer ses conclusions en conséquence.

En matière d'émissions de particules fines, la MRAE regrette également que Knauf n'ait pas envisagé le recours au rail ou à la voie fluviale pour ses approvisionnements et ses expéditions. Elle recommande la réalisation d'une étude en ce sens.

2. L'énergie

Pour fonctionner, l'usine Knauf utilisera des énergies fossiles : du gaz naturel et du coke, en quantité très importante. L'industriel précise qu'une fois installée, la laine minérale isolante compensera plus de 200 fois les émissions de CO₂ générées lors de sa fabrication, de son transport, de son installation et de son élimination. L'autorité s'est interrogée sur ce calcul, notant que la consommation de gaz annoncée de cette usine est équivalente à celle de 7 000 logements de 100 m².

La mission demande donc à l'industriel de rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles pour couvrir ses besoins en chauffage et en production d'eau chaude sanitaire. Elle lui suggère enfin de valoriser la chaleur émise par ses installations en utilisant la cogénération (production d'électricité) ou en alimentant un réseau de chaleur qui pourrait être créé sur la mégazone d'Illange.

3. L'odeur

Troisième préoccupation de l'autorité environnementale : l'odeur générée par cette usine. À la lecture du projet de Knauf, elle « s'est interrogée sur les molécules odorantes et recommande à l'industriel de rechercher des solutions techniques visant à traiter à la source les odeurs et d'étudier la pertinence de leur mise en œuvre. »

Elle recommande aussi la constitution d'un « jury de nez » afin de réaliser une évaluation objective des odeurs ressenties dans les villes et les villages environnants.

4. L'eau

La mission a enfin évalué les modalités de traitement des eaux. Les eaux pluviales et les eaux de ruissellement iront vers un bassin de rétention. L'autorité demande simplement à Knauf de vérifier que celui-ci est bien dimensionné. Les eaux usées issues du process industriel, chargées en polluants, prendront la direction de la station d'épuration de Guénange. Elles représenteront 0,06 % du volume d'eau entrant dans la station mais 5 % de la charge polluante. Et cela inquiète l'autorité environnementale. Elle rappelle que cette station d'épuration est « prévue pour le traitement des eaux usées de type domestique ».

Elle recommande donc à Knauf d'étudier des scénarios alternatifs de traitement de ses effluents industriels, en aménageant, par exemple, une installation autonome à l'intérieur du site.